

Le 16 octobre 2020

Chers Labégeoises, chers Labégeois,

Suite à l'allocution du Président de la République du 14 octobre décrétant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire et au vu des décisions de Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, je souhaitais compléter les informations de mon précédent courrier, et porter à votre connaissance les derniers éléments relatifs à l'évolution de la situation sanitaire sur notre commune.

**L'instauration d'un couvre-feu pour la population de 21h à 6h du matin devrait être confirmée par le Préfet et mis en place officiellement à compter de samedi 00h, ce qui implique :**

- Fermeture des bars, cafés, restaurants et cinéma à 21 heures
- Interdiction des fêtes privées dans les établissements recevant du public
- Préconisation de la limitation à 6 personnes lors des regroupements privés et publics

**Certains déplacements resteront autorisés et nécessiteront de se munir d'une attestation justificative (téléchargeable sur le site du Ministère de l'intérieur) pour :**

- Aller acheter des médicaments
- Aller à l'hôpital
- Prendre un train ou un avion qui part après 21h ou sortir d'un train ou d'un avion qui arrive après 21h
- Se rendre auprès d'un proche en situation de dépendance
- Promener un animal de compagnie à proximité de chez vous
- Aller ou revenir du travail

Ces mesures sont applicables à compter du samedi 17 octobre et pour une durée minimale de 4 semaines avec une possible reconduction.

En ce début de vacances scolaires, je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun d'entre vous afin que ces mesures, aussi contraignantes soient elles, nous permettent d'endiguer la propagation de l'épidémie.

Soyez assurés que nous sommes pleinement mobilisés afin de vous accompagner durant cette période.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Laurent Chérubin, Maire de Labège

